

# Nos libérateurs

## PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

---

*Sans l'Empire, la France ne serait qu'un pays libéré. Grâce à son Empire, la France est un pays vainqueur.*  
Gaston Monnerville, le 15 mai 1945

Après la débâcle militaire de 1940 et l'occupation de la France, l'armée française s'était reconstituée dans les territoires de l'Empire. Elle rassemblait côte-à-côte des citoyens de la République et des sujets des colonies, des appelés et des volontaires. L'immense majorité d'entre eux n'avait jamais vu la France. Ensemble, ils contribuèrent avec les Alliés à la libération de l'Europe.

L'exposition est construite en 12 bannières associant photographies, témoignages et documents d'archives. Les témoignages ont été recueillis en France, au Maghreb, en Afrique noire et en Nouvelle Calédonie. Les photographies et les documents proviennent de fonds privés et d'archives publiques françaises, britanniques, américaines et allemandes.

L'exposition est accompagnée de [films courts](#). Des visites guidées, des conférences, des rencontres avec des acteurs de cette histoire peuvent être organisées autour de l'exposition.

## INSTALLATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

---

L'exposition a déjà été présentée dans de nombreux collèges et lycées de la région PACA - [principales réalisations & presse](#). Elle est restée de deux à trois semaines dans chaque établissement.

Cette exposition peut être utilisée dans le cadre de l'enseignement de l'histoire ou des cours d'éducation civique. Des professeurs de français, d'anglais, d'arts plastiques, de cinéma s'en sont aussi servi. Nous avons conçu des [outils pédagogiques](#) pour cette exposition, téléchargeables sur le site.

## INFORMATIONS TECHNIQUES

---

Nombre de bannières : 12. Dimension des bannières : L 137cm x H 206 cm.

L'exposition occupe environ 17 mètres en linéaire.

Nota bene : les bannières doivent être accrochées à environ 2m50 du sol.

## CONVENTION D'INSTALLATION DE L'EXPOSITION

---

L'installation de l'exposition fait l'objet d'une convention entre l'organisme qui accueille l'exposition et notre association - voir modèle en page deux.

L'exposition est assurée par nos soins auprès de la société d'assurance MAE. L'impression des panneaux est réalisée sur des supports de qualité en tenant compte des normes de sécurité (en particulier norme antifeu).

Le montage de l'exposition ainsi que son démontage sont des travaux minutieux. Ils sont effectués par des membres de l'association et se font généralement en une journée pour le montage, une demi-journée pour le démontage.

**Important !** Dans l'éventualité où des dommages auraient lieu, même minimes, nous devons être avertis dès que possible (portable : 06 14 44 32 41). Notre restauratrice entreprendra le nettoyage ou la réparation, étant la seule personne habilitée à le faire. Cette précaution est inscrite dans la convention.

# CONVENTION

(proposition de texte)

M./Mme .....

Représentant l'organisme accueillant : .....  
d'une part

Monsieur Clément TAICH,  
président du groupe Marat,  
d'autre part

conviennent

### Article 1: Objet :

La présente convention concerne l'installation de l'exposition Nos libérateurs  
à la demande (l'organisme accueillant) .....  
à (lieu) .....  
du (dates) .....

Le montage de l'exposition et son démontage seront réalisés par des membres de l'association en accord avec le responsable technique de l'organisme accueillant.

### Article 2: Dispositions financières

..... s'engage à verser au groupe Marat, sur présentation de facture, la somme de ..... euros correspondant à la location de l'exposition.

### Article 3: Assurance

L'exposition est assurée par Le groupe Marat auprès de la société d'assurance MAE N° 013MA00398.

### Article 4: Procédure en cas de dommages sur l'exposition

Dans l'éventualité où des dommages seraient occasionnés à l'exposition, (l'organisme accueillant) .....  
..... avertira aussi tôt que possible l'association (tél : 06 14 44 32 41) afin que celle-ci puisse mettre en œuvre les réparations nécessaires.

Il est instamment demandé qu'aucune personne autre que la restauratrice habilitée par l'association ne procède à un quelconque nettoyage des panneaux, la surface de ceux-ci étant fragile.

Fait à ..... le .....

M./Mme .....  
représentant l'organisme accueillant

Clément TAICH  
président du groupe Marat

.....